

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

Rapport de consultation et recommandations sur

Les orientations du Réseau bleu

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 13 décembre 2006**

Commission sur les grands équipements
et activités d'intérêt d'agglomération,
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770

PRÉSIDENT

M. Stéphane Harbour
Maire de l'arrondissement
d'Outremont

VICE-PRÉSIDENT

M. Bob Benedetti
Maire de la ville de
Beaconsfield

MEMBRES

**Mme Jocelyne Ann
Campbell**
Conseillère de ville -
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville

M. Jean-Yves Cartier
Conseiller de ville –
Arrondissement du Sud-
Ouest

M. Alvaro Farinacci
Conseiller de ville –
Arrondissement de
LaSalle

Mme Soraya Martinez
Conseillère de ville –
Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension

M. William Steinberg
Maire de la ville de
Hamstead

Montréal, le 13 décembre 2006

Monsieur Claude Trudel,
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération, le rapport de la consultation publique tenue le 1^{er} novembre 2006 sur les orientations du Réseau bleu et les recommandations de la commission adoptées en assemblée publique le 22 novembre 2006.

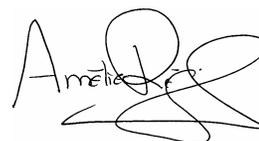
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Le secrétaire-researchiste



Stéphane Harbour



Amélie Régis

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	4
LE RÉSEAU BLEU : MONTRÉAL VERS UNE CULTURE DE L'EAU.....	5
<i>LE TERRITOIRE DU RÉSEAU BLEU</i>	<i>6</i>
<i>LE TRAVAIL DE CONCERTATION</i>	<i>6</i>
<i>UN RÉSEAU BLEU EN TROIS DIMENSIONS</i>	<i>6</i>
<i>LES GRANDS CONSTATS.....</i>	<i>7</i>
<i>LE PLAN D'ACTION.....</i>	<i>8</i>
LES INTERVENTIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES.....	9
<i>LE PLAN D'ACTION.....</i>	<i>9</i>
<i>LE FINANCEMENT.....</i>	<i>9</i>
<i>LES INFRASTRUCTURES</i>	<i>10</i>
<i>LE POTENTIEL TOURISTIQUE.....</i>	<i>10</i>
<i>LA RICHESSE FONCIÈRE</i>	<i>10</i>
LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	11
<i>ANNEXE 1 - LISTE DES INTERVENANTS</i>	<i>15</i>
<i>ANNEXE 2 – LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</i>	<i>16</i>

INTRODUCTION

La commission permanente sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération a tenu une assemblée publique de consultation le 1^{er} novembre 2006 sur le Réseau bleu. Une quarantaine de personnes assistaient à cette assemblée au cours de laquelle les représentants du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle ont présenté les orientations. Par la suite, les citoyens et organismes ont adressé des questions et commentaires qui ont permis d'alimenter la réflexion des commissaires en prévision de l'élaboration des recommandations.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Un avis public précisant l'horaire de l'assemblée et les modalités de participation a été diffusé quatorze jours avant l'événement, soit le 18 octobre, dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, l'hôtel de ville de Montréal et des villes reconstituées et le site Internet de la Ville. Un communiqué a également été transmis aux médias et une lettre d'invitation a été expédiée par courrier régulier ou électronique à quelque 300 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Pour éclairer et alimenter le débat, la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle a préparé un document d'orientations qui a été disponible sur le site Internet de la ville et dans les différents points de service des instances municipales.

L'assemblée publique de la commission comportait une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. Quatorze personnes sont intervenues. La commission a aussi reçu quatre mémoires : un de la Société du Havre, deux de l'arrondissement de Lachine et un du Conseil du patrimoine de Montréal.

Quatre séances de travail ont été nécessaires pour préparer l'assemblée publique, analyser les interventions et formuler les recommandations. La commission a pu compter, durant cette période, sur la collaboration du personnel de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

LE RÉSEAU BLEU : MONTRÉAL VERS UNE CULTURE DE L'EAU

Le Réseau bleu est l'ensemble des plans d'eau, des berges et des espaces en rives incluant le front de développement urbain.

C'est dans le cadre des travaux du Sommet de Montréal, en 2002, que l'idée du Réseau bleu a émergé. L'objectif était de mettre en place un réseau de partenaires afin d'assurer une vision concertée et des actions coordonnées pour mettre en valeur les rives du territoire de l'agglomération de Montréal. Ainsi, la première proposition du chantier sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel était de *fournir aux citoyens de Montréal des vues et des accès aux rives et aux plans d'eau ainsi qu'une variété d'activités répondant à leurs besoins*¹.

Sa mission, sa vision et ses objectifs ont fait l'objet d'un consensus dans le cadre du Sommet de Montréal et dans le cadre des travaux entrepris avec les partenaires.

La mission du Réseau bleu

Le Réseau bleu est constamment à la recherche de moyens originaux et efficaces pour mieux desservir ses clientèles sur le territoire montréalais et ses clientèles touristiques aux meilleurs coûts possibles. Le développement et la mise en valeur du Réseau bleu permettent, par l'utilisation de technologies adaptées, une harmonisation entre la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal et l'élaboration de modèles financiers durables. Le tout est possible par la concertation avec les partenaires responsables de la livraison des services et avec l'écoute des besoins et des attentes des citoyens et des usagers.

La vision d'avenir du Réseau bleu

Le Réseau bleu aura à améliorer la protection et les conditions d'utilisation des rives et des cours d'eau entourant l'île de Montréal dans une perspective de développement durable où seront harmonisés cadre de vie, développement économique et environnement. Le Réseau bleu sera connu et reconnu pour :

- l'accessibilité, la diversité et la qualité de ses services, de ses activités et de ses aménagements;
- son mode de fonctionnement participatif tenant compte des citoyens et des groupes d'intérêt, impliquant les municipalités, les arrondissements et les services centraux dans le processus de prise de décision.

Les objectifs du Réseau bleu

- Augmenter la disponibilité d'espaces publics riverains
- Augmenter la variété des services offerts dans le cadre du Réseau bleu
- Augmenter la participation de la population aux activités de plein air
- Faire connaître aux citoyens les services du Réseau bleu et leur communiquer la passion pour ce patrimoine exceptionnel qui se trouve à leur disposition
- Améliorer la qualité de l'environnement riverain
- Informer les utilisateurs de services du Réseau bleu des contraintes liées à la ressource
- Développer des mécanismes soutenant la cohésion des actions

¹ Sommet de Montréal, **Atelier 2.3 La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel**, Propositions finales, 2002, page 1.

LE TERRITOIRE DU RÉSEAU BLEU

Le Réseau bleu s'étend sur les berges de 83 îles, réparties dans cinq bassins d'eau, soit le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Prairies, le lac des Deux-Montagnes, le lac Saint-Louis et le bassin de La Prairie.

Les rives de l'agglomération totalisent 315 kilomètres. De ce nombre, 131 kilomètres d'espaces riverains sont accessibles au public, alors que le potentiel de mise en valeur est beaucoup plus grand.

L'agglomération de Montréal compte trois plages publiques, situées au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et au parc Jean-Drapeau, en plus d'offrir d'autres sites de plages ensablées qui ne sont pas actuellement accessibles à la baignade.

LE TRAVAIL DE CONCERTATION

Le Réseau bleu est, par définition, un lieu d'échanges et de coordination. La collaboration entre partenaires est sa principale condition de succès. Cinq comités de planification, composés de partenaires externes et de partenaires municipaux des services corporatifs et des arrondissements, ont donc été constitués pour développer la connaissance du domaine. Quatre aspects ont ainsi été analysés, soit la clientèle, les services, infrastructures et conditions environnementales, la réglementation applicable au territoire ainsi que les divers services disponibles sur le territoire.

UN RÉSEAU BLEU EN TROIS DIMENSIONS

Le travail de réflexion effectué a démontré l'importance de miser sur trois dimensions distinctes du Réseau bleu :

Les services à la population : les rives permettent aux citoyens d'accéder à une multitude d'activités, que ce soit des activités de contact avec l'eau, hivernales, nautiques ou culturelles.

Le partenariat : les travaux entrepris depuis le Sommet de Montréal ont donné naissance à des partenariats multiples dans le but de développer une vision commune. Ces partenariats se sont polarisés autour de grands domaines d'action, tels que les communications, la gestion des eaux usées, l'aménagement du territoire ainsi que les activités et événements.

L'identité montréalaise : L'eau qui entoure l'île de Montréal a forgé son identité. Son importance dans notre réalité quotidienne se révèle comme un trait de personnalité typique que Montréal doit intégrer dans son image corporative. Par ailleurs, à titre de grande ville du réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent, elle a un important rôle à jouer pour assurer la qualité et la pérennité souhaitées à son Réseau bleu.

LES GRANDS CONSTATS

La concertation et les études entreprises à la suite du Sommet de Montréal ont permis de dégager les constats suivants :

- *L'agglomération de Montréal possède un riche patrimoine naturel, historique et récréatif en rives et sur l'eau, et ce territoire offre, encore aujourd'hui, de nombreux potentiels de développement et de mise en valeur. Toutefois, chaque arrondissement ou ville travaille à développer ses rives et les activités qui s'y rattachent sans bénéficier d'une vision globale.*
- *Chacun des cinq bassins d'eau du territoire montréalais affiche des caractéristiques et des potentiels qui lui sont propres. Il y a donc lieu de travailler par bassin pour préciser les véritables potentiels de mise en valeur des rives.*
- *Les projets d'aménagement public en rive apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent sensiblement à l'augmentation de la valeur du territoire et génèrent d'importantes retombées économiques.*
- *La population dans son ensemble doit être davantage informée sur les espaces accessibles et sur les services disponibles. Elle doit également être sensibilisée et renseignée quant aux limites d'utilisation des milieux riverains.*
- *Les partenaires du Réseau bleu, municipaux et autres, doivent être sensibilisés à la nécessité de travailler vers des objectifs communs et cohérents et doivent également être soutenus dans leurs démarches en ce sens.*
- *La population désire de plus en plus avoir accès aux rives et à l'eau, entre autres pour la baignade.*
- *L'adaptation de la réglementation à certaines problématiques de portée locale, comme par exemple la possibilité d'utiliser un parc la nuit pour un événement, ou de portée d'agglomération, comme par exemple la réglementation de certaines activités nautiques nuisibles dans un ou plusieurs bassins, fait appel à une revue des besoins réglementaires pour l'ensemble du Réseau bleu.*
- *Les programmes du Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal ont permis de financer de 2002 à 2005 près d'une vingtaine de projets en rive sur le territoire de l'agglomération, pour un budget total de près de 15 M\$. Les projets réalisés grâce à ce fonds, qui ont mis à contribution la Ville de Montréal ou les arrondissements, la CMM et le Ministère des affaires municipales et des régions, ont permis de réaliser des projets très appréciés. Aucun nouveau programme n'a cependant été annoncé à ce jour.²*

² Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, **Le Réseau bleu. Montréal vers une culture de l'eau. Document d'orientation**, octobre 2006, page 18.

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action oriente ses interventions autour de neuf grands domaines et sont fondées sur les travaux réalisés dans le cadre du chantier sur la Protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, issu du Sommet de Montréal.

- a. Concertation des partenaires : les priorités de 2006-2007 sont une tournée des bassins et la revue des activités sectorielles
- b. Promotion et communications : les priorités de 2006-2007 sont l'identification des besoins communicationnels communs des partenaires, le développement et la mise à jour d'un site Web, la création et la diffusion d'un calendrier des événements locaux liés à l'eau, la mise de l'avant de la Fête de l'eau, l'identification des besoins en signalisation
- c. Accroissement du domaine foncier : les priorités 2006-2007 sont l'identification des terrains offrant un potentiel de valorisation en rives et la mise en place des démarches pour l'obtention des droits d'usage et pour l'acquisition de terrains en rives
- d. Protection et développement des infrastructures : les priorités 2006-2007 sont le répertoire des infrastructures dont l'état requiert une intervention, le bilan par bassin des infrastructures à rénover et l'identification des priorités de développement de nouvelles infrastructures
- e. Consolidation du patrimoine naturel : les priorités 2006-2007 sont l'identification des terrains offrant un potentiel de naturalisation, le répertoire des berges abîmées, polluées ou érodées, l'établissement des orientations générales pour la remise en état des berges, le soutien des corvées de nettoyage des berges, l'élaboration d'une stratégie réglementaire pour les rives de l'ensemble du territoire
- f. Développement des activités : les pistes d'action dans ce domaine sont l'identification et l'évaluation des activités potentielles à développer, l'identification et l'application des solutions aux contraintes à des activités existantes ou potentielles et le développement de partenariats d'encadrement d'activités
- g. Développement de l'accessibilité : les priorités 2006-2007 sont l'identification, le répertoire et la cartographie des obstacles connus, l'identification des moyens d'action pour compléter cette information, l'identification des priorités d'intervention et la diffusion de la synthèse des travaux
- h. Intégration urbaine : les pistes d'action dans ce domaine sont l'identification de projets de valorisation urbaine axée sur la présence de l'eau et des paysages riverains et la définition des priorités d'actions sectorielles soutenant ces projets
- i. Gestion du Réseau bleu : les priorités 2006-2007 sont l'organisation d'une tournée de concertation par bassin, la production d'un bilan des travaux de planification par bassin, le maintien des activités continues de soutien au Réseau bleu et la réalisation d'une étude économique du Réseau bleu

LES INTERVENTIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

Des citoyens et des représentants d'une quinzaine d'organisations étaient présents à l'assemblée publique. Quatorze personnes ont pris la parole à la période de questions et quatre mémoires ont été déposés.

Les membres de la commission tiennent à souligner la grande qualité des interventions et souhaitent remercier les différents participants de leur contribution qui permettra, sans équivoque, de bonifier le document d'orientations et favorisera, ainsi, le développement du Réseau bleu.

Les interventions se sont polarisées autour de cinq thèmes : la mise en place d'un plan d'action, le financement, les infrastructures, le potentiel touristique et la richesse foncière.

De façon unanime, les intervenants ont souscrit à la démarche du Réseau bleu et ont salué les efforts pour rappeler l'importance de l'eau aux citoyens de l'agglomération. La plupart ont prétendu que Montréal était, trop souvent, une île oubliée et que toute démarche visant à renverser cette tendance était méritoire.

LE PLAN D'ACTION

Des intervenants ont parlé de l'importance de se doter d'un plan d'action concret qui comprend des objectifs précis pour améliorer sans cesse - et dans un avenir rapproché - l'accessibilité aux rives à la population et les aménagements qui y sont rattachés. Ce plan devrait comprendre un échéancier afin de dégager une vision à long terme et afin de favoriser le développement du Réseau bleu.

LE FINANCEMENT

Le financement du Réseau bleu et des activités rattachées a été abondamment abordé. Les intervenants ont souligné la précarité du financement de plusieurs activités qui améliorent la qualité de vie des citoyens tout en leur permettant de s'appropriier les rives. Ils se sont dits inquiets de cet état de fait et du développement du Réseau bleu. C'est pourquoi ils ont demandé à ce que les représentants de l'agglomération de Montréal fassent pression sur les gouvernements supérieurs afin d'assurer un financement récurrent au Réseau bleu et, par extension, aux activités destinées à la population. Le potentiel de développement est énorme, mais les ressources, particulièrement financières, manquent.

Ce manque criant de ressources financières se fait particulièrement ressentir auprès des opérateurs des services de navettes, dont le financement, année après année, est remis en cause par les instances municipales, surtout dans un contexte de rationalisation budgétaire.

Un autre intervenant a souligné l'importance de mettre en place une formule d'investissement pour assurer la viabilité du Réseau bleu. Selon lui, les investissements doivent d'abord provenir du milieu municipal. La concrétisation réelle du Réseau bleu ne se fera qu'une fois que les municipalités de l'agglomération mettront l'argent nécessaire à son développement. Ainsi, il suggère la création d'un Fonds bleu municipal avant d'entreprendre des démarches auprès des autres paliers gouvernementaux.

LES INFRASTRUCTURES

Des intervenants ont fait ressortir les lacunes au niveau de l'accessibilité à des infrastructures de toutes sortes, particulièrement pour le grand public. Selon certains, ce manque peut s'avérer, entre autres choses, un frein au développement touristique du Réseau bleu.

Dans un autre ordre d'idées, un second intervenant a fait ressortir les aspects historiques et patrimoniaux du Réseau bleu en suggérant de mettre en valeur des éléments et des sites d'intérêt. Selon ce représentant d'Héritage Montréal, le Réseau bleu ne se limite pas à un patrimoine naturel, mais il comprend, notamment, des patrimoines dignes d'intérêt, qu'ils soient bâti, archéologique, géologique, historique ou culturel. Il cite d'ailleurs en exemple le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue, un bel ouvrage de génie civil.

LE POTENTIEL TOURISTIQUE

Les intervenants ont constaté que le Réseau bleu présente un important potentiel touristique. De par sa situation géographique avantageuse, l'agglomération de Montréal pourrait devenir une destination prisée par les plaisanciers, d'autant plus qu'on a constaté une croissance importante dans l'affluence de ces derniers à Montréal.

Ainsi, en 2004, selon un intervenant, l'équivalent de 7 400 pieds linéaires de bateaux privés auraient accosté à Montréal. En 2005, ce chiffre est passé à 11 200 pieds linéaires et, en 2006, à 22 000 pieds linéaires. L'attrait du circuit du fleuve Saint-Laurent (Québec, Tadoussac, etc.) n'est certainement pas négligeable.

De plus, dans les régions des Mille-Îles et des Grands Lacs, il y aurait 993 000 bateaux de 25 pieds et plus, ce qui pourrait représenter pour l'agglomération de Montréal des retombées économiques et touristiques importantes. Mais pour y arriver, il faut faire du développement riverain une priorité, comme il est de tendance internationale.

Un autre intervenant a ajouté que 10 % des dépenses touristiques au Québec se font dans le secteur de l'écotourisme. Encore là, le potentiel touristique est grand pour l'agglomération de Montréal puisque, selon les statistiques, les adeptes de l'écotourisme pratiquent leurs activités à proximité des villes et non dans les régions éloignées.

LA RICHESSE FONCIÈRE

Le développement du Réseau bleu favoriserait également l'augmentation de la richesse foncière de l'agglomération de Montréal, selon des intervenants. Ainsi, l'organisme Héritage Laurentien a prétendu que la présence de milieux naturels sur un territoire augmente la valeur foncière de 5 à 32 %. À titre d'exemple, la ville de Boulder, au Colorado, a aménagé une ceinture verte au coût de 1,5 million \$, ce qui a eu pour effet d'augmenter sa valeur foncière de 4,5 millions \$. Son bénéfice net est de 500 000 \$ par année. En trois ans, son investissement était donc récupéré.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La commission est reconnaissante aux personnes et aux organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi qu'aux fonctionnaires qui ont participé à l'assemblée publique de consultation et aux séances de travail de la commission.

Les recommandations qu'elle propose au conseil d'agglomération visent à refléter les préoccupations des intervenants tout en favorisant le développement du Réseau bleu, en gardant toujours à l'esprit l'importance de la collaboration et de la concertation des partenaires.

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et RECOMMANDE :

Considérant que le Réseau bleu émane du Sommet de Montréal, une vaste démarche de démocratie participative destinée à arrimer les activités de la Ville avec les priorités des citoyennes et des citoyens;

Considérant que les objectifs du Réseau bleu définis lors du Sommet de Montréal, et que la vision et la mission du Réseau bleu définis dans le cadre du chantier du Sommet intitulé *La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel* ont fait consensus;

Considérant que le Réseau bleu est un lieu d'échanges et de coordination et est constitué d'une mosaïque de partenaires œuvrant dans plusieurs secteurs d'activités;

Considérant que la liste des partenaires du Réseau bleu est évolutive, et considérant la nécessité de promouvoir le partenariat du plus grand nombre possible d'intervenants susceptibles de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'agglomération par le biais du Réseau bleu;

Recommandation 1

D'adopter les objectifs, la mission et la vision d'avenir du Réseau bleu, tels qu'établis en concertation dans les suites du Sommet de Montréal par l'ensemble des partenaires du milieu.

Recommandation 2

De soutenir et de développer le partenariat entre tous les intervenants du Réseau bleu, et d'assurer que les priorités développées en concertation soient reconnues et encouragées à tous les niveaux de l'administration municipale.

Considérant que le Réseau bleu, le réseau des espaces verts de l'agglomération (dont le réseau des grands parcs) et les milieux naturels visés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constituent des ensembles étroitement reliés;

Considérant que divers plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal ont des recouvrements avec le Réseau bleu;

Recommandation 3

D'assurer la complémentarité et l'intégration en un tout cohérent des orientations et des objectifs du Réseau bleu, du réseau des grands parcs et de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels; d'assurer au même titre la cohérence avec les autres plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal.

Considérant les impacts de la régulation des niveaux et des débits des eaux du fleuve Saint-Laurent sur les usages municipaux, sur les activités économiques et sur les usages sociorécréatifs du territoire de l'agglomération qui dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau qui nous entoure;

Considérant l'importance de la mobilisation pour arriver à définir une vision et des orientations communes sur la gestion et la protection du cours moyen du fleuve Saint-Laurent (entre Cornwall et Trois-Rivières) au sein du grand ensemble régional constitué des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Considérant le rôle essentiel du Réseau bleu dans la définition de cette vision et de ces orientations;

Recommandation 4

D'assurer un soutien à la concertation sur l'avenir du fleuve Saint-Laurent initiée par le maire de Montréal auprès de l'ensemble des autres maires des villes québécoises du moyen Saint-Laurent.

Considérant que le programme du Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal a permis de financer, de 2003 à 2007, près d'une vingtaine de projets en rive sur le territoire de l'agglomération;

Considérant que les projets d'aménagement en rive apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent à l'augmentation de la richesse foncière et génèrent d'importantes retombées économiques et touristiques;

Considérant la précarité du financement de certaines activités du Réseau bleu et le fait qu'un financement récurrent et prévisible est nécessaire au développement de son plein potentiel;

Recommandation 5

D'entreprendre les représentations nécessaires auprès des gouvernements supérieurs pour que soient développés des programmes financiers répondant aux priorités définies en concertation par les partenaires du Réseau bleu.

Recommandation 6

D'entreprendre la création d'un Fonds bleu municipal qui mettrait à contribution l'agglomération de Montréal afin de favoriser la mise en valeur des rives.

Considérant que les navettes fluviales, en offrant à la population une expérience de découverte de l'environnement fluvial à la fois exceptionnelle et accessible, constituent un élément tangible et symbolique du Réseau bleu;

Considérant que les navettes fluviales, qui accueillent piétons et cyclistes, présentent un potentiel pour le développement du transport actif;

Considérant que le Plan de transport de l'agglomération de Montréal vise à assurer une meilleure intégration des différents modes de transport et à valoriser le transport actif;

Recommandation 7

De rechercher par divers moyens de financement à assurer la pérennité des services de navettes fluviales et d'évaluer la possibilité de les intégrer au système de transport en commun.

Considérant que le Réseau bleu offre plusieurs types de patrimoines à mettre en valeur : naturel, bâti, historique, culturel, archéologique, géologique, etc.;

Recommandation 8

De développer, en collaboration avec les partenaires, un volet patrimonial du Réseau bleu afin de mettre en valeur des éléments et des sites d'intérêt qui caractérisent le territoire de l'agglomération.

Considérant le rôle de rassembleur que joue déjà la Société du Havre de Montréal auprès des principaux partenaires du havre, notamment les gouvernements du Canada et du Québec, pour que la réappropriation du fleuve et des espaces riverains se concrétise et produise les résultats attendus;

Considérant que la Vision 2025 et le Plan d'intervention de la Société du Havre de Montréal constituent un plan intégré de développement pour le territoire du havre de Montréal et qu'ils s'inscrivent dans plusieurs plans stratégiques déposés par la Ville de Montréal dans les secteurs du patrimoine, de la culture, du développement durable et du logement;

Recommandation 9

- **D'intégrer au plan d'action du Réseau bleu les recommandations du *Plan d'intervention* de la Société du Havre de Montréal, et tout particulièrement le projet de déplacement de l'autoroute Bonaventure, comme pistes d'action importantes pour développer le Réseau bleu;**
- **D'assurer que soit pris en considération l'ensemble des préoccupations du milieu quant aux impacts inhérents à ces objectifs et recommandations sur le milieu naturel et sur les usages des rives.**

Considérant l'importance d'entamer des actions concrètes et d'arrêter des calendriers précis pour assurer le développement du Réseau bleu;

Recommandation 10

De retenir le plan d'action proposé dans le document d'orientation *Le Réseau bleu : Montréal vers une culture de l'eau* comme outil de base pour soutenir la planification et la prise de décision par les parties intéressées.

Recommandation 11

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle assure le soutien logistique nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Recommandation 12

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle développe un mécanisme de suivi des progrès du Réseau bleu et rende publics, sur une base bisannuelle, un bilan des actions entreprises et un portrait des actions à venir.

ANNEXE 1 - LISTE DES INTERVENANTS

CITOYENS ET ORGANISMES AYANT PRÉSENTÉ DES OPINIONS LORS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

INTERVENTIONS

Mme Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement

Mme Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier

Mme Carole Castonguay, Société d'animation de la Promenade Bellerive

Mme Sylvia Oljemark, Coalition Verte

M. David Fletcher, Coalition Verte

M. Paul Desrosiers, Les Explorateurs du Saint-Laurent

M. Sylvain Deschamps, Port de plaisance de Lachine

M. Patrick Asch, Héritage Laurentien

M. Philippe Côté, Groupe en recherche Hochelaga-Maisonneuve

M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

M. Jean Décarie, citoyen

M. Bernard Blanchet, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine

M. Daniel Oyama, Coalition Verte Jeunesse

Kayak Sans frontières

ORGANISATION AYANT DÉPOSÉ UN DOCUMENT ÉCRIT SUITE À L'ASSEMBLÉE

Société du Havre de Montréal, **Commentaires de la Société du Havre portant sur le document d'orientation Le Réseau bleu – Montréal vers une culture de l'eau**, 1^{er} novembre 2006.

Arrondissement de Lachine, **Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal**, décembre 2004.

Arrondissement de Lachine, **Mémoire déposé à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération**, 6 novembre 2006.

Conseil du patrimoine de Montréal, **Mémoire du Conseil du patrimoine de Montréal – Document d'orientation - Le Réseau bleu : Montréal vers une culture de l'eau**, 7 novembre 2006.

ANNEXE 2 – LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et RECOMMANDE :

Considérant que le Réseau bleu émane du Sommet de Montréal, une vaste démarche de démocratie participative destinée à arrimer les activités de la Ville avec les priorités des citoyennes et des citoyens;

Considérant que les objectifs du Réseau bleu définis lors du Sommet de Montréal, et que la vision et la mission du Réseau bleu définis dans le cadre du chantier du Sommet intitulé *La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel* ont fait consensus;

Considérant que le Réseau bleu est un lieu d'échanges et de coordination et est constitué d'une mosaïque de partenaires œuvrant dans plusieurs secteurs d'activités;

Considérant que la liste des partenaires du Réseau bleu est évolutive, et considérant la nécessité de promouvoir le partenariat du plus grand nombre possible d'intervenants susceptibles de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'agglomération par le biais du Réseau bleu;

Recommandation 1

D'adopter les objectifs, la mission et la vision d'avenir du Réseau bleu, tels qu'établis en concertation dans les suites du Sommet de Montréal par l'ensemble des partenaires du milieu.

Recommandation 2

De soutenir et de développer le partenariat entre tous les intervenants du Réseau bleu, et d'assurer que les priorités développées en concertation soient reconnues et encouragées à tous les niveaux de l'administration municipale.

Considérant que le Réseau bleu, le réseau des espaces verts de l'agglomération (dont le réseau des grands parcs) et les milieux naturels visés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constituent des ensembles étroitement reliés;

Considérant que divers plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal ont des recouvrements avec le Réseau bleu;

Recommandation 3

D'assurer la complémentarité et l'intégration en un tout cohérent des orientations et des objectifs du Réseau bleu, du réseau des grands parcs et de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels; d'assurer au même titre la cohérence avec les autres plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal.

Considérant les impacts de la régulation des niveaux et des débits des eaux du fleuve Saint-Laurent sur les usages municipaux, sur les activités économiques et sur les usages sociorécréatifs du territoire de l'agglomération qui dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau qui nous entoure;

Considérant l'importance de la mobilisation pour arriver à définir une vision et des orientations communes sur la gestion et la protection du cours moyen du fleuve Saint-Laurent (entre Cornwall et Trois-Rivières) au sein du grand ensemble régional constitué des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Considérant le rôle essentiel du Réseau bleu dans la définition de cette vision et de ces orientations;

Recommandation 4

D'assurer un soutien à la concertation sur l'avenir du fleuve Saint-Laurent initiée par le maire de Montréal auprès de l'ensemble des autres maires des villes québécoises du moyen Saint-Laurent.

Considérant que le programme du Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal a permis de financer, de 2003 à 2007, près d'une vingtaine de projets en rive sur le territoire de l'agglomération;

Considérant que les projets d'aménagement en rive apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent à l'augmentation de la richesse foncière et génèrent d'importantes retombées économiques et touristiques;

Considérant la précarité du financement de certaines activités du Réseau bleu et le fait qu'un financement récurrent et prévisible est nécessaire au développement de son plein potentiel;

Recommandation 5

D'entreprendre les représentations nécessaires auprès des gouvernements supérieurs pour que soient développés des programmes financiers répondant aux priorités définies en concertation par les partenaires du Réseau bleu.

Recommandation 6

D'entreprendre la création d'un Fonds bleu municipal qui mettrait à contribution l'agglomération de Montréal afin de favoriser la mise en valeur des rives.

Considérant que les navettes fluviales, en offrant à la population une expérience de découverte de l'environnement fluvial à la fois exceptionnelle et accessible, constituent un élément tangible et symbolique du Réseau bleu;

Considérant que les navettes fluviales, qui accueillent piétons et cyclistes, présentent un potentiel pour le développement du transport actif;

Considérant que le Plan de transport de l'agglomération de Montréal vise à assurer une meilleure intégration des différents modes de transport et à valoriser le transport actif;

Recommandation 7

De rechercher par divers moyens de financement à assurer la pérennité des services de navettes fluviales et d'évaluer la possibilité de les intégrer au système de transport en commun.

Considérant que le Réseau bleu offre plusieurs types de patrimoines à mettre en valeur : naturel, bâti, historique, culturel, archéologique, géologique, etc.;

Recommandation 8

De développer, en collaboration avec les partenaires, un volet patrimonial du Réseau bleu afin de mettre en valeur des éléments et des sites d'intérêt qui caractérisent le territoire de l'agglomération.

Considérant le rôle de rassembleur que joue déjà la Société du Havre de Montréal auprès des principaux partenaires du havre, notamment les gouvernements du Canada et du Québec, pour que la réappropriation du fleuve et des espaces riverains se concrétise et produise les résultats attendus;

Considérant que la Vision 2025 et le Plan d'intervention de la Société du Havre de Montréal constituent un plan intégré de développement pour le territoire du havre de Montréal et qu'ils s'inscrivent dans plusieurs plans stratégiques déposés par la Ville de Montréal dans les secteurs du patrimoine, de la culture, du développement durable et du logement;

Recommandation 9

- **D'intégrer au plan d'action du Réseau bleu les recommandations du *Plan d'intervention* de la Société du Havre de Montréal, et tout particulièrement le projet de déplacement de l'autoroute Bonaventure, comme pistes d'action importantes pour développer le Réseau bleu;**
- **D'assurer que soit pris en considération l'ensemble des préoccupations du milieu quant aux impacts inhérents à ces objectifs et recommandations sur le milieu naturel et sur les usages des rives.**

Considérant l'importance d'entamer des actions concrètes et d'arrêter des calendriers précis pour assurer le développement du Réseau bleu;

Recommandation 10

De retenir le plan d'action proposé dans le document d'orientation *Le Réseau bleu : Montréal vers une culture de l'eau* comme outil de base pour soutenir la planification et la prise de décision par les parties intéressées.

Recommandation 11

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle assure le soutien logistique nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Recommandation 12

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle développe un mécanisme de suivi des progrès du Réseau bleu et rende publics, sur une base bisannuelle, un bilan des actions entreprises et un portrait des actions à venir.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 22 novembre 2006.